******

**Mois de la campagne Creusez sans Danger - Points de discussion à l’interne**

Plusieurs intervenants en matière de prévention des dommages commencent chaque réunion avec un message concernant la sécurité. Le [*partenaire régional du CCGA*] a fourni les points de discussion suivants qui pourront être présentés lors de votre prochaine réunion du mois d’avril concernant les pratiques d’excavation sécuritaires. Ces points pourront servir à informer vos employés de l’existence du site cliquezavantdecreuser.com et de sa mission d’offrir un environnement sécuritaire aux travailleurs, aux citoyens et à toute la communauté.

Messages clés :

* Une visite au site web cliquezavantdecreuser.com est requise pour chaque projet d’excavation.
* En soumettant votre demande de localisation via le site cliquezavantdecreuser.com quelques jours avant le début des travaux d’excavation, cela permet d’aviser les entreprises de services publics de votre intention de creuser près de leur installation et donne le temps à leur représentant de marquer l’emplacement de cette dernière.
* Avril marque le début des travaux d’excavation printaniers. C’est l’occasion idéale pour rappeler aux gens de toujours visiter le site web cliquezavantdecreuser.com avant d’excaver.

Comment fonctionne le site Cliquez avant de creuser :

* En visitant le site cliquezavantdecreuser.com, vous serez automatiquement dirigé vers votre centre d’appels uniques local.
* Faire une demande de localisation en ligne est une façon pratique de soumettre une demande selon votre disponibilité. Un billet de confirmation sera envoyé par courriel une fois votre demande de localisation traitée.
* L’emplacement exact et la description de votre site d’excavation planifié doivent être soumis avec votre demande de localisation.
* Les entreprises de services publics dont les infrastructures se trouvent près de votre site d’excavation seront avisées.
* Chacune d’elle enverra un localisateur à votre site d’excavation planifié afin déterminer et de marquer l’emplacement approximatif des lignes souterraines.
* Une fois les marquages effectués, vous devez respecter les marqueurs et excaver prudemment autour d’eux.
* L’utilisation d’outils à main doit être préconisée afin d’exposer la ligne si vous devez excaver sur moins d’un mètre d’une infrastructure souterraine de services publics.

Types de projets :

* Les infrastructures doivent être marquées séparément pour chaque projet (installer une clôture, planter un arbre, construire une terrasse).
* Soumettez votre demande de localisation quelques jours avant de commencer l’excavation afin de laisser le temps aux localisateurs de marquer les infrastructures souterraines de services publics.
* Même si vous avez embauché un entrepreneur, assurez-vous qu’il a bien visité le site www.cliquezavantdecreuser.com afin de faire marquer les lignes.

Conséquences :

* Les coûts estimés des dommages aux infrastructures souterraines dépassent 1 milliard de dollars au Canada annuellement.
* Toucher à des infrastructures souterraines de services publics lors d’excavation peut occasionner des blessures sérieuses, causer une interruption de service dans tout le quartier, entraîner des amendes et des coûts de réparation.
* Même de légères marques ou bosselures peuvent compromettre l’intégrité du réseau et pourraient mener à des problèmes ultérieurement.

Informations supplémentaires :

* Afin d’obtenir de plus amples informations concernant la prévention des dommages au Canada, visitez le site web www.DigSafeCanada.ca.